



TRECENTO

ASSET MANAGEMENT

Politique et Rapport d'Exercice des Droits de Vote

Trecento Santé ISR

Trecento Robotique ISR

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Informations à jour au 31/03/2023

Préambule

Les mutations économiques, sociétales et climatiques obligent aujourd'hui l'ensemble des parties prenantes (investisseurs, émetteurs, régulateurs, pouvoirs publics, ONG...) à une responsabilisation et à une prise de conscience collective en matière de politique d'investissement durable.

Depuis la création de Trecento AM en 2011, l'analyse des aspects de la gouvernance des émetteurs fait partie intégrante de la méthodologie d'analyse fondamentale. Pour approfondir son approche d'investisseur responsable de long terme, Trecento AM a formalisé dès 2015 une démarche en ce sens en devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), impliquant de fait un engagement d'information et de prise en compte des facteurs ESG dans le processus décisionnel de sélection des investissements. Les PRI complètent le Pacte mondial des Nations Unies, lequel invite les entreprises à intégrer dans leurs activités et leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En 2019, Trecento AM a renforcé sa démarche d'intégration et d'analyse ESG afin de proposer des produits d'épargne socialement responsables et labellisés ISR à ses clients. L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ont obtenu le Label ISR le 6 mars 2020.

Ce document a pour objectif de définir et informer nos parties prenantes sur notre politique d'exercice des droits de vote et sa mise en œuvre, conformément aux exigences de transparence au regard du label ISR.

Ce document peut être consulté et téléchargé sur le site internet de Trecento AM : <http://www.trecento-am.com/>

1. Politique d'engagement actionnarial de Trecento AM

En 2019, Trecento AM a défini une nouvelle stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) en renforçant sa démarche d'intégration et d'analyse des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la sélection des investissements, applicable aux OPC Trecento Santé ISR (toutes parts confondues : FR0011319664 ; FR0013224391 ; FR0013224409) et Trecento Robotique ISR (toutes parts confondues : FR0013219490 ; FR0013219482 ; FR0013282001). Les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ont obtenu le label ISR le 6 mars 2020 et se conforment à ce titre aux exigences du label.

Dans ce cadre, Trecento AM s'est doté d'une politique d'engagement actionnarial et a modifié sa politique d'exercice des droits de vote pour accompagner le renforcement de sa démarche d'investisseur responsable. L'engagement actionnarial consiste pour un investisseur à inciter les émetteurs à intégrer les critères ESG dans le cadre de leur stratégie de développement et les encourager à améliorer leurs pratiques dans la durée.

La politique d'engagement actionnarial de Trecento AM a un triple objectif :

- Engager un dialogue constructif et sur la durée avec les émetteurs sur l'importance d'intégrer les critères ESG dans le cadre de leur activité et stratégie de développement ;
- Encourager les émetteurs à être transparents et à publier leurs démarches et politiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ainsi que de performance extra-financière ;
- Echanger avec les émetteurs afin d'identifier et évaluer les actions entreprises et les progrès effectués par l'émetteur au regard d'un ou plusieurs indicateurs ESG particulier(s) ou d'une ou plusieurs controverse(s).

Le champ d'application de notre politique d'engagement actionnarial s'étend à toutes les sociétés en portefeuille pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, ainsi qu'à toutes les sociétés des univers d'investissement Santé et Robotique susceptibles d'entrer en portefeuille à l'issue d'une analyse fondamentale et extra-financière.

Les engagements pris par Trecento AM dans le cadre d'initiatives collectives concernent l'ensemble des sociétés des univers d'investissement (Santé et Robotique).

La politique d'engagement actionnarial se structure autour de 3 champs d'actions :

- Politique de vote (voir ci-dessous).
- Initiatives collectives : compte-tenu de la taille des encours (inférieurs à 500M€) et du positionnement des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR (majoritairement sur des sociétés à grande capitalisation boursière), rejoindre des initiatives collectives peut représenter pour Trecento AM un levier potentiellement important afin de participer à la croissance de l'intégration des critères ESG par les émetteurs et à l'amélioration des

pratiques de place. Signataire des PRI depuis 2015, Trecento AM se réfère et axe en partie sa stratégie ISR sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les 10 principes du Pacte Mondial relèvent notamment des Droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement, ainsi que de la lutte contre la corruption.

- Dialogue avec les émetteurs : les Gérants et Analystes financiers de Trecento AM ont très régulièrement des réunions (réunions physiques, conférences, échanges téléphoniques ou par email) avec le management ou le département Relations Investisseurs des sociétés dans lesquels ils envisagent d'investir pour le compte des clients et investisseurs de Trecento AM. Ces réunions permettent potentiellement d'aborder et de suivre les sujets stratégiques concernant le développement de politiques en lien avec les critères ESG (mise en place de politique de non-discrimination à l'embauche ; parité H/F au sein du conseil d'administration ; prise en compte du facteur Climat et de la transition énergétique dans la conception des produits ; etc). Elles peuvent également permettre de suivre les controverses et d'évaluer les réponses et actions initiées par l'émetteur pour y faire face.

2. Politique d'exercice des droits de vote : principes et objectifs

Trecento AM a renforcé sa politique de vote pour allier l'approche ISR / ESG de Trecento AM avec les recommandations des sociétés de services de conseil de vote telles que Glass Lewis et ISS.

Trecento AM estime en effet que la promotion de bonnes pratiques de gouvernance auprès des émetteurs et la participation à la vie sociale des sociétés en portefeuille relèvent de la responsabilité d'actionnaire et contribuent à l'amélioration et au renforcement des pratiques de gouvernance et pratiques ESG, dans l'intérêt à long terme à la fois des actionnaires et d'une économie durable.

Les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ont un double objectif de performance financière et extra-financière en intégrant les critères ESG dans la sélection des investissements. L'objectif de la politique d'exercice des droits de vote est d'exprimer à travers l'acte de vote une opinion indépendante, en adéquation avec la politique d'engagement actionnarial et ISR de Trecento AM, de manière individuelle ou collective (actions de concert, conformément aux règles en vigueur dans chaque pays) et dans l'intérêt des porteurs.

Par ailleurs, les conflits d'intérêts potentiels susceptibles d'affecter le libre exercice des droits de vote sont encadrés par la procédure de gestion des conflits d'intérêts.

Principes et lignes directrices de la politique de vote de Trecento AM :

- **Approbation des comptes :** Trecento AM vote positivement pour l'approbation des comptes lorsque ceux-ci font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes et qu'aucune réserve n'est émise, ou que les réserves émises ne sont pas de nature à remettre en cause la régularité des comptes.
- **Opérations financières :**
 - Augmentation de capital : Trecento AM vote positivement lorsque l'opération est justifiée et prévoit l'émission d'un droit préférentiel de souscription (DPS), dans la limite de 50% du capital émis. En l'absence de DPS, nous votons positivement pour une augmentation de capital dans la limite de 10% du capital. Dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés, Trecento AM vote positivement lorsque l'opération ne crée pas de déséquilibre entre les catégories d'actionnaires et qu'elle est justifiée pour aligner les intérêts entre les actionnaires et les salariés/dirigeants ;
 - Rachat d'actions : Trecento AM vote positivement, dans la limite de 10% du capital émis, lorsque l'opération permet de concilier les intérêts de la société dans son développement avec ceux des actionnaires. Trecento AM votera contre si cette opération a pour objectif d'entraver un processus d'offre publique d'achat sur son capital.
- **Droits des actionnaires minoritaires :**
 - Catégories d'actions : Trecento AM veillera à ce que la société n'émette pas d'actions ayant un droit de vote différencié et supérieur par rapport aux actions ordinaires (respect du principe « une action = un vote ») ;
 - Mesures anti-OPA : Trecento AM s'oppose à tout projet de résolution s'apparentant très vraisemblablement à une mesure anti-OPA ;
 - Changement de structure juridique : Trecento AM vote négativement lorsque la structure juridique visée est une société en commandite par actions.
- **Nomination des administrateurs et mandataires sociaux :**
 - Composition, taille du conseil d'administration et indépendance de ses membres : Trecento AM estime que le nombre optimal d'administrateurs composant le conseil d'administration est compris entre 5 et 18. Trecento AM veillera à ce que les membres composant ce conseil aient les compétences, l'expérience et affichent une diversité (genre, nationalité) compatible avec le profil de la société et les marchés sur lesquels elle opère. Trecento AM veillera également à ce que plus de 50% des membres du conseil d'administration soient considérés comme indépendants ;
 - Existence de contre-pouvoir : Trecento AM veillera à ce que soit respecté le principe de séparation des fonctions exécutives et de contrôle et d'audit. Trecento AM

considère également que la présence d'un Lead Director n'est pas suffisante pour contrebalancer les pouvoirs face à un CEO également Président d'un conseil d'administration. Nous nous opposerons à sa réélection au sein du conseil d'administration ;

- Élection d'administrateurs présents à plusieurs Conseils d'Administration : afin de s'assurer que les administrateurs sont assez investis dans les Conseils d'Administration qu'ils occupent, nous décidons de limiter le nombre maximum de sièges aux Conseils d'Administration pour un même administrateur. Nous votons contre l'élection d'un administrateur siégeant à plus de 4 conseils supplémentaires de sociétés cotées s'il est sans autre activité, ou 2 conseils supplémentaires s'il est exécutif d'une société. Nous considérons également qu'un mandat de président d'un conseil d'administration compte pour 2 sièges ;
 - Indépendance et renouvellement du conseil d'administration : afin d'assurer le renouvellement du conseil d'administration et son indépendance, nous votons contre la réélection d'un administrateur y siégeant depuis plus de 16 ans. Concernant la partie indépendance, nous considérons que l'administrateur d'une société où il fut exécutif il y a 5 ans ou moins est un membre non-indépendant ;
 - Renouvellement annuel des membres du conseil d'administration : nous sommes favorables à la déclassification des comités d'administrations. En effet, afin d'offrir davantage de flexibilité aux actionnaires, nous sommes favorables au renouvellement annuel de l'élection de tous les administrateurs ;
 - Politique de rémunération des administrateurs et mandataires sociaux : Trecento AM vote positivement lorsque la politique de rémunération est transparente, exhaustive, basée sur des objectifs de performance supérieurs à un an et alignée avec les intérêts des actionnaires (ex : prix de l'action, croissance du chiffre d'affaires, objectifs de marges, performance extra-financière, autre).
- **Nomination et rémunération des commissaires aux comptes et auditeurs**
- Nomination et rémunération : Trecento AM vote positivement pour la nomination du commissaire aux comptes lorsque celui-ci est recommandé par un comité indépendant. Trecento AM veillera à ce que la rémunération du commissaire aux comptes au titre de prestations de conseil, lorsqu'il y en a, ne dépasse pas 70% des frais perçus au titre des prestations d'audit ou ne remet pas en cause l'indépendance de celui-ci ;
 - Durée de la relation d'affaires avec le commissaire aux comptes : Trecento AM s'opposera au renouvellement du ou des commissaire(s) aux comptes lorsque la relation d'affaires excède 25 ans.

▪ **Autres résolutions :**

- Modification des statuts : Trecento AM vote au cas par cas ;
- Conventions réglementées : Trecento AM vote positivement lorsque les informations fournies sont complètes (permettent d'évaluer de manière objective la résolution) et justifiées ;
- Résolutions concernant des enjeux environnementaux et sociaux (critères E et S) : Trecento AM est globalement favorable aux résolutions portant sur une amélioration des pratiques ESG mais vote au cas par cas (eu égard à l'intérêt des porteurs) ;
- Résolutions d'actionnaires : Trecento AM vote au cas par cas ;
- Consentement écrit : Trecento AM votera favorablement aux résolutions visant à faire baisser le seuil minimum de détention du capital pour agir par consentement écrit, lorsque la société n'a pas de dispositions relatives à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire (AGE), ou que le seuil minimum pour convoquer une AGE est de plus de 15% de détention du capital. Trecento AM s'opposera à ces résolutions si la société possède un seuil de convocation d'une AGE inférieur ou égal à 15% ;
- Convocation des AGE : Trecento AM votera favorablement aux résolutions visant à faire baisser le seuil minimum de détention du capital (jusqu'à 10%) pour convoquer une AGE. Trecento AM recommande un seuil de 10% pour convoquer une AGE ;
- Rémunération du management exécutif : Trecento AM votera favorablement à l'approbation de la rémunération du management exécutif si celle-ci inclut des objectifs de performance à long terme (minimum 3 ans). Trecento AM approuvera d'autant plus la résolution si la rémunération inclut des objectifs de performance extra-financière.

Nous prépublions nos intentions de vote avant la tenue de l'Assemblée Générale. Ces données sont disponibles sur notre site internet : <https://www.trecento-am.com/votes-aux-assemblees-generales-des-emetteurs-en-portefeuille/>

3. Périmètre et critères de sélection

Trecento AM a adopté une politique d'exercice des droits de vote adaptée à sa taille et à ses moyens financiers.

3.1. Fonds ISR

Compte-tenu de la taille des encours des OPCVM Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR (inférieurs à €500M) et des effectifs de la société de gestion (< 10 salariés), que ce soit pour les sociétés françaises ou étrangères, Trecento AM participe, au minimum, au vote aux assemblées générales des sociétés qui sont classées dans les 20 premières positions (en % de l'actif net du fonds) de chaque OPCVM géré en fin d'exercice. Chacun des fonds comporte environ 50 valeurs : au 30 décembre 2022, les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR comportaient respectivement 52 et 50 lignes (hors cash et OPC).

Nous avons privilégié de voter (au minimum) aux assemblées générales (AG) des 20 premières positions des fonds, plutôt qu'à celles des 20 sociétés pour lesquelles nous représentons les pourcentages les plus importants au capital. En effet, dans le cas de ces dernières, il s'agit souvent de plus petites sociétés, qui représentent souvent un poids plus faible de l'encours total du fonds.

En fonction des dialogues continus avec les émetteurs, de la transparence et qualité de leur politique ESG, des controverses éventuelles, des notes ESG attribuées, etc., Trecento AM pourra décider de voter à d'autres assemblées générales afin de soutenir des résolutions visant à améliorer les pratiques ESG des émetteurs ou plus généralement pour atteindre les objectifs de notre politique de vote exposés au point 2 ci-dessus.

Toutefois, Trecento AM se réserve le droit de ne pas voter aux assemblées générales des sociétés :

- Dont les titres auraient été liquidés des fonds entre la clôture de l'exercice social du fonds et la date de l'assemblée générale ou,
- Qui exigent le blocage des titres entre la date d'enregistrement des titres et le vote. Cela pourrait entraver la bonne exécution de la stratégie d'investissement du fonds.

3.2. Autres fonds (dont FIA)

Hormis Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, Trecento AM gère des FIA, qui sont des Fonds Communs de Placement d'Épargne Salariale (FCPE). La société de gestion participe au vote des résolutions soumises aux assemblées générales de toutes les sociétés émettrices cotées de nationalité française dont elle détient au minimum 3% du capital. Pour les sociétés de nationalité autre que française, Trecento Asset Management se réserve la possibilité de voter lorsque la participation au capital est significative (supérieur à 3%) ou lorsque le contexte l'impose.

Pour les FCPE investis en titres non cotés de l'entreprise, c'est le conseil de surveillance du fonds (composé de membres choisis par l'entreprise et de représentants des salariés) qui

exerce les droits de vote attachés aux titres de capital émis par l'entreprise. A cet effet, il désigne un ou plusieurs mandataires représentant le fonds aux assemblées générales des sociétés émettrices. En revanche, conformément aux dispositions de l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le périmètre de vote n'a pas vocation à changer en 2023 et concernera toujours au minimum les 20 premières positions des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR en fin de période (au 30 décembre 2022).

4. Moyens et mise en œuvre

4.1. Moyens internes et externes

Les droits de vote attachés aux titres de sociétés sont exercés par l'équipe de gestion après analyse des résolutions, avec le concours de la société ISS (à travers la plateforme ProxyExchange® d'ISS), agence de conseil au vote en assemblée générale et d'analyse en gouvernance. Les gérants participent aux assemblées générales des sociétés qu'ils détiennent en portefeuille en y étant représentés ou en votant par correspondance.

4.2. Modes d'exercice des droits de vote

Le mode d'exercice des droits de vote sera couramment le vote par correspondance.

5. Rapport d'exercice des droits de vote sur l'exercice 2022

5.1. Communication et diffusion

Vous pouvez consulter et télécharger notre politique d'engagement actionnarial, ainsi que notre politique d'exercice des droits de vote sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : <http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/>

Dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, Trecento AM rendra compte, si applicable, des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés dans un rapport spécifique relatif à l'exercice de ces droits.

Le rapport d'exercice des droits de vote, publié chaque année, a pour objectif de présenter les résultats de la mise en œuvre de notre politique d'exercice des droits de vote.

Il présente notamment la liste des assemblées générales auxquelles Trecento AM a participé, ainsi que les dépôts de résolution, votes et résultats associés (échec/succès) au titre de l'exercice calendaire précédent pour chacun des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR.

Trecento AM publie ses intentions de vote avant la tenue de l'assemblée générale. Le récapitulatif de nos votes aux assemblées générales est publié sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : <https://www.trecento-am.com/votes-aux-assemblees-generales-des-emetteurs-en-portefeuille/#1582207417150-aa92a06a-cb18>

5.2. Rapport 2022 : Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR

En 2022, Trecento AM a participé à 40 assemblées générales et 1 assemblée générale extraordinaire :

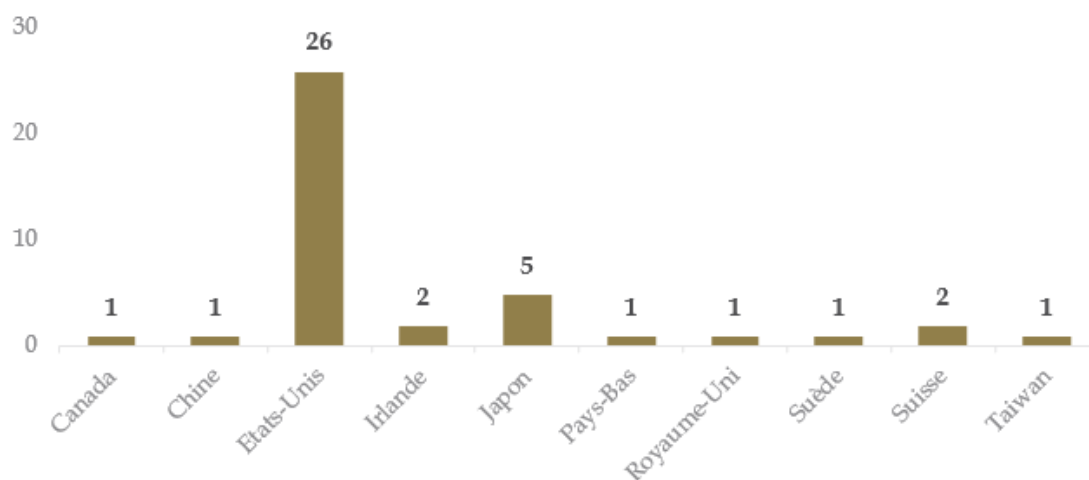
- 20 assemblées générales et 0 assemblée générale extraordinaire pour Trecento Santé ISR (représentant 53,9% des encours au 31/12/2021) : UnitedHealth Group, Thermo Fisher Scientific, Eli Lilly & Co, AstraZeneca, Catalent Inc, Horizon Therapeutics, Olympus Corp, AbbVie Inc, Vertex Pharmaceuticals Inc, IQVIA Holdings, Wuxi Biologics, Align Technology, Omnicell Inc, HCA Holdings, Medtronic, Illumina, Pfizer Inc, Merck & Co, Teleflex Inc et Cigna Corp

Remarque : dans les 20 premières positions du fonds Trecento Santé ISR au 01/01/2022, Trecento AM n'a pas voté pour la société suisse Roche Holding AG pour laquelle nous détenons les actions sans droit de vote. Pour compenser, nous avons voté pour Cigna Corporation, la 21^{ème} société du fonds

- 20 assemblées générales et 1 assemblée générale extraordinaire pour Trecento Robotique ISR (60,1% des encours au 31/12/2021) : ASML Holdings, Nvidia Corp, KLA-Tencor Corp, Deere & Co, Keyence Corp, ATS Automation Tooling System, Taiwan Semiconductor Manufacturing Company ADR, Illumina, Advanced Micro Devices, ABB (1 AG et 1 AGE), Tenable Holdings Inc, Tokyo Electron, Ericsson LM, Fanuc, Amazon.com Inc, Yaskawa Electric, Omnicell, Teradyne Inc, Thermo Fisher Scientific Inc et Teladoc Health Inc

Remarque : dans les 20 premières positions du fonds Trecento Robotique ISR au 01/01/2022, Trecento AM n'a pas voté pour deux sociétés, respectivement Cerence Inc pour laquelle un défaut opérationnel ne nous a pas permis de finaliser le vote ainsi que JD.com Inc pour laquelle nous détenons les actions sans droit de vote. Pour compenser, nous avons voté pour Thermo Fisher, la 24^{ème} société du fonds, pour laquelle nous avons communément voté au titre des actions détenues dans les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, ainsi que pour Teladoc Health Inc, la 26^{ème} société du fonds

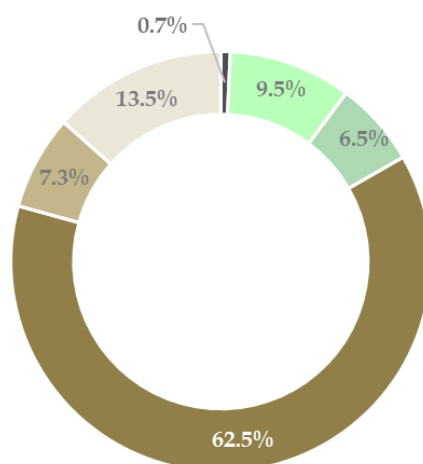
Répartition géographique des AG/AGE pour Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR



En 2022, au titre des 41 AG/AGE, Trecento AM a exprimé ses opinions sur 565 résolutions :

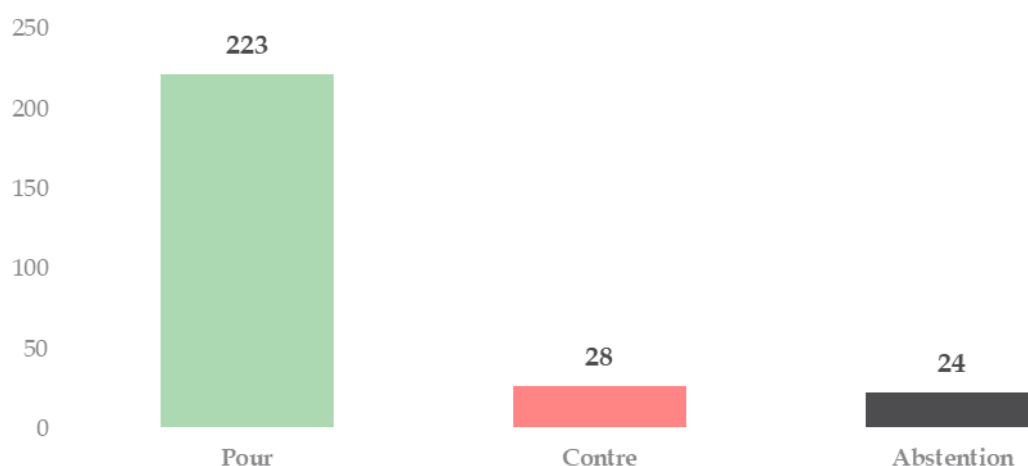
- Trecento Santé ISR : 275 résolutions, dont une majorité (62,5%) concernent le thème « Nomination des administrateurs et mandataires sociaux ». Nous avons voté favorablement (« Pour ») aux résolutions dans 81,1% des cas (223) et négativement (« Contre ») dans 10,2% des cas (28). Nous nous sommes abstenus dans 8,7% des cas (24).

Répartition des résolutions TS ISR par thème (%)



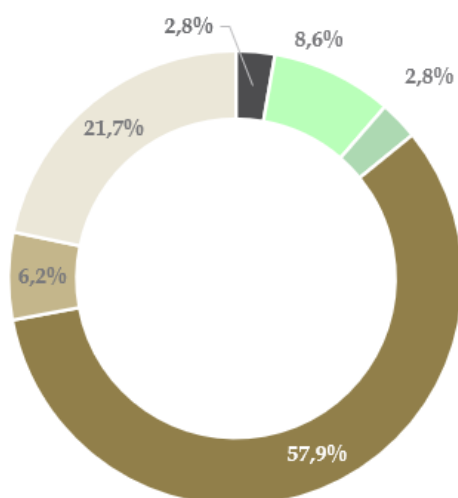
- Approbation des comptes
- Droits des actionnaires minoritaires
- Nominations et rémunérations des commissaires aux comptes et auditeurs
- Opérations financières
- Nominations des administrateurs et mandataires sociaux
- Autres résolutions (dont résolutions d'actionnaires)

Répartition des votes aux résolutions pour Trecento Santé ISR



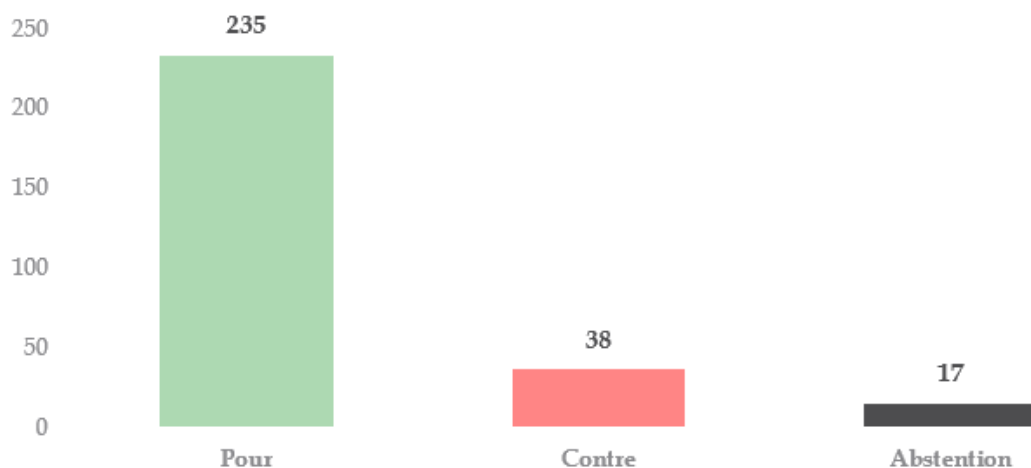
- Trecento Robotique ISR : 290 résolutions, dont une majorité (57,9%) concernent le thème « Nomination des administrateurs et mandataires sociaux ». Nous avons voté favorablement (« Pour ») aux résolutions dans 81,0% des cas (235) et négativement (« Contre ») dans 13,1% des cas (38). Nous nous sommes abstenus dans 5,9% des cas (17).

Répartition des résolutions TR ISR par thème (%)



- Approbation des comptes
- Droits des actionnaires minoritaires
- Nomination et rémunération des commissaires aux comptes et auditeurs
- Opérations financières
- Nomination des administrateurs et mandataires sociaux
- Autres résolutions (dont résolutions d'actionnaires)

Répartition des votes aux résolutions pour Trecento Robotique ISR



Le récapitulatif de nos votes aux assemblées générales/extraordinaires est publié sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : <https://www.trecento-am.com/votes-aux-assemblees-generales-des-emetteurs-en-portefeuille/>

Mentions Légales

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal. Il ne constitue en aucun cas, une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant toute décision d'investissement, il appartient à l'investisseur d'en évaluer les risques et de s'assurer que cette décision correspond à ses objectifs, son expérience et sa situation patrimoniale.

Les informations et opinions contenues dans ce document n'ont qu'un caractère informatif. Elles sont élaborées à partir de sources que Trecento Asset Management estime dignes de confiance, et ne sauraient être garanties par elle quant à leur exactitude, fiabilité, actualité ou exhaustivité.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de Trecento AM.

Il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leurs objectifs. L'investissement en produits financiers peut comporter des risques et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Il est de votre responsabilité de considérer les impacts juridiques ou fiscaux consécutifs à l'investissement ainsi que de toute restriction éventuelle prévue par les lois et règlements qui vous sont applicables. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.

Ce document n'est pas destiné aux investisseurs ayant la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine et reprise dans le Prospectus des Fonds) et dans les conditions prévues par le Prospectus des Fonds.

Toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord préalable de Trecento Asset Management.

Trecento Asset Management - SAS au capital de 300 000 euros

Siège social : 19 rue de la Paix – 75002 Paris

R.C.S. Paris : 538 141 334

Agrément AMF : GP-12000002 du 16 janvier 2012

Téléphone : 01 57 13 55 55 - contact@trecento-am.com